

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du jeudi 17 décembre 2020**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 17 décembre

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

10 décembre 2020

et qu'elle a été faite le

10 décembre 2020

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET.

Présents : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO **Evans :** M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans :** M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Gérôme FASSETNET **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château :** M. Martin DAUNE **Offlanges :** M. Jean-Claude THABARD **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Our :** M. Segundo ALFONSO **Pagney :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Ranchot :** Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange :** Mme Aurore PLANCON **Salans :** M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Thervay :** M. Stéphane ECARNOT.

Suppléés : **Gendrey :** M. TSCHAIINE

Absents excusés : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain :** M. Antony BOURCET **Dampierre :** Mme Stéphanie PICOT, M. Anthony FALCONNET **Etrepigny :** M. Laurent CHENU **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Mutigny :** M. Eric DRUOT **Ougney :** IVANES Cédric **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux :** M. Alain GOMOT.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel BARBERET**Procurations de vote :**

Mandants : Dampierre : Mme Stéphanie PICOT **Dampierre :** M. Anthony FALCONNET **Etrepigny :** M. Laurent CHENU **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER **Rans :** M. Raphaël TEMPESTA

Mandataires : Dampierre : Mme Laure VALENTIN **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Dampierre :** M. Alain GOUNAND **Orchamps :** M. Olivier DEMANDRE **La Barre :** M. Philippe GIMBERT

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h15 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 35**Absents suppléés :** 1**Absents excusés :** 12

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2020_12_158****Objet :**

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 et désignation d'un secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

Les délibérations et le compte-rendu peuvent être consultés à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte rendu a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 novembre 2020,**
- **nomme Monsieur Emmanuel BARBERET comme secrétaire de séance.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0



Compte-rendu succinct

CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Le Président :
M. Gérôme FASSENET

Le Secrétaire de Séance :
M. Claude TERRON

Affiché le :

Séance du
Jeudi 12 novembre 2020

Personnes excusées/absentes :

- **Fraisans** : Mme Sophie NIALON ;
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN ;
- **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE ;
- **Rouffange** : M. Didier TISSOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 12 novembre 2020 à 20h00 à la salle des fêtes de DAMPIERRE sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 18H13 et a été levée à 21H00.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020,**
- **nomme Monsieur Claude TERON comme secrétaire de séance.**

Voté à l'unanimité

- b. *Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation*

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

- c. *Modification des membres des Commissions suite à de nouvelles inscriptions*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

- **Commission n° 1 « Affaires Générales » :**

Président :	FASSENET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	Mme	PICOT	Stéphanie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBROC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNEY	Mme	JOUVELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette
VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Nouvelle inscription

• **Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :**

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom	
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle	
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine	
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël	
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia	
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël	
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc	
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel	
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal	
DAMPIERRE	Mme	PICOT	Stéphanie	
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier	
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain	
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony	
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie	
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric	
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel	
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric	
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel	
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle	
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge	
EVANS	M.	DELITOT	Alain	
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal	
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert	
FRAISANS	M.	EME	Jacques	
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia	
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle	
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle	
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc	
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier	
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric	
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine	
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël	
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel	
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric	
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille	
OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert	
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude	
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine	
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier	
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas	
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas	
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé	
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques	
OUR	M.	VUILLIN	Didier	Nouvelle inscription
PAGNEY	M.	GANET	Michel	
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick	
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine	
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis	
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélie	Nouvelle inscription
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe	
SALANS	M.	BOLE	Alexandre	
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian	
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise	
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal	
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert	
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel	
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François	
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne	
VITREUX	M.	GOMOT	Alain	
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien	
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier	Nouvelle inscription

• **Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :**

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom	
BRANS	M.	CORDIER	Bernard	
BRANS	M.	MAITROT	Gérard	
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël	
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie	
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia	
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique	
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel	
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain	
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony	
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline	
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine	
ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent	
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine	
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert	Nouvelle inscription
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel	
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle	
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel	
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie	
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie	
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine	
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane	
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	Mme	JARILLOT	Delphine	
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul	Nouvelle inscription
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline	Nouvelle inscription
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine	
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara	
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette	
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre	
PAGNEY	M.	GANET	Michel	
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe	
RANS	M.	SCHAEGIS	David	
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia	
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe	
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane	
SALANS	Mme	GUILLEMIN	Annie	
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise	
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine	
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile	
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne	

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions avec les modifications présentées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

- d. *Désignation d'un représentant à la Commission Consultative Paritaire du Jura sur les Energies (CCPE)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Segundo ALFONSO comme représentant à la Commission Consultative Paritaire du Jura sur les Energies.

Voté à l'unanimité

- e. *Acte foncier relatif au bornage réalisé entre les parcelles de la Communauté de Communes Jura Nord et la commune de Gendrey*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le procès-verbal de bornage ci-joint ;**
- **accepte les termes dudit procès-verbal de bornage ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce document et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Suppression de 13 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 13 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 13 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 22h30 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16h49 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 27h37 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21h54 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19h43 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17h99 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 28h48 hebdomadaire ;**

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26h09 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 28h8 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31h22 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 25h46 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7h08 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 34h72 hebdomadaire.
- **supprime, en conséquence les 13 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :**
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19h66 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 13h78 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21h94 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19h37 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16h00 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 15h26 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 24h85 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 20h57 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 25h7 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 15h55 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19h97 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 5h49 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 27h65 hebdomadaire.
 - **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
 - **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet (12h90) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (23h04)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 23h04 hebdomadaire ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12h90 hebdomadaire ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 13h74 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 33h70 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18h06 hebdomadaire.**
- **supprime, en conséquence les 13 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 24h45 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 34h90 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31h37 hebdomadaire.**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- d. *Suppression de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce sur la création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;**
- **supprime, en conséquence les 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 30h45 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 34h44 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 34h51 hebdomadaire.**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- e. *Modification de la durée hebdomadaire de 12 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 12 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- f. *Modification de la durée hebdomadaire d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ce poste ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- g. *Suppression de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet et création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 8h58 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 25h61 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 29h27 hebdomadaire.**
- **supprime, en conséquence les 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7h10 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 22h74 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23h33 hebdomadaire.**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- h. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10h84 hebdomadaire ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19h47 hebdomadaire ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- i. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (33h25)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 33h25 hebdomadaire ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- j. *Modification de la durée hebdomadaire de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- k. *Modification de la durée hebdomadaire de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- l. *Modification de la durée hebdomadaire de 2 postes dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 2 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- m. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet (27h01)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet, à raison de 27h01 hebdomadaire ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**

- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- n. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- o. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- p. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- q. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des auxiliaires puéricultrices territoriales à temps non-complet (28h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des auxiliaires puéricultrices territoriales à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'1 poste dans le cadre d'emploi des auxiliaires puéricultrices territoriales à temps complet ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des auxiliaires puéricultrices territoriales à temps non-complet, à raison de 28h00 hebdomadaire ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- r. *Création d'un emploi non-permanent de charge de mission « développement économique » non-titulaire à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter la proposition de Monsieur le Président de créer un emploi non permanent à temps complet ;**
- **de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Voté à l'unanimité

- s. *Création d'un emploi non-permanent de coordinateur(trice) et de gestion de la facturation assainissement et d'assistance en gestion financière non-titulaire à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter la proposition de Monsieur le Président de créer un emploi non permanent à temps complet ;**
- **de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Voté à l'unanimité

- t. *Création de 4 emplois non-permanents d'animateurs non-titulaire à temps non-complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter la proposition de Monsieur le Président de créer les 4 emplois non permanents à temps complet ;**
- **de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;**



Voté à l'unanimité

u. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

v. Droit individuel à la formation des élus

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte de fixer et d'inscrire les dépenses de formation dans le budget principal de la Communauté de Communes ;
- autorise Monsieur le Président à mettre en place les modalités pratiques de la formation des élus

Voté à l'unanimité

w. Convention relative au remboursement des jours de congé transférés entre le SDIS de Côte d'Or et la CCJN : suite à la mutation d'un agent

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention jointe en annexe,
- accepte les termes de ladite convention,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier,
- autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

x. Convention avec le grand dole pour la mise à disposition d'un assistant prévention

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention jointe en annexe,
- accepte les termes de ladite convention,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier,

- **autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- y. *Adhésion au contrat groupe a adhésion facultative propose par le Centre Départemental de Gestion du Jura. Garantie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024. Autorisation de signer le contrat et choix des garanties*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à procéder aux versements correspondants et à signer tous les contrats et documents afférents aux contrats nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre Départemental de Gestion du Jura.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

- a. *Décision modificative N° 2 – BP PRINCIPAL 2020*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Principal de l'exercice 2020 comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL 2020
Décision modificative n°2

Section Fonctionnement						
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Dépenses	Recettes	Commentaires
70		70632	Caractère de loisirs		- 19 200,00 €	Crise sanitaire : diminution recettes familles
70		7066	Redevances et droits des services à caractère social		- 72 400,00 €	Crise sanitaire : diminution recettes familles
70		7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		- 121 600,00 €	Crise sanitaire : diminution recettes familles
73		73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		- 33 095,00 €	suivant notification état 1259
73		73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales		1 260,00 €	suivant notification état 1259
73		73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau		2 562,00 €	suivant notification état 1259
74		74124	Dotations d'intercommunalité		38 000,00 €	suivant notification après vote BP
74		74126	Dotations de compensation des groupements de communes		- 4 000,00 €	suivant notification après vote BP
74		74758	Autres groupements		14 300,00 €	régul participation animation Grand Dole
74		7478	Autres organismes		- 29 600,00 €	régularisation subvention microcrèche suite report ouverture
74		74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP		12 110,00 €	suivant notification
74		74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)		22 020,00 €	suivant notification état 1259
74		74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat		10 900,00 €	suivant notification état 1259
011		60622	Carburants	- 2 070,00 €		Crise sanitaire : diminution de charges confinement
011		60623	Aimentation	- 8 070,00 €		Crise sanitaire : diminution de charges confinement
011		60624	Produits de traitement	- 600,00 €		Crise sanitaire : diminution de charges confinement
011		60628	Autres fournitures non stockées	29 700,00 €		Crise sanitaire : augmentation charges (masques)
011		60631	Fournitures d'entretien	10 000,00 €		Crise sanitaire : augmentation charges protocole sanitaire
011		60632	Fournitures de petit équipement	2 230,00 €		Crise sanitaire : augmentation charges + transfert compte à compte
011		60636	Vêtements de travail	- 200,00 €		transfert compte à compte
011		6064	Fournitures administratives	- 300,00 €		transfert compte à compte
011		6068	Autres matières et fournitures	- 7 050,00 €		Crise sanitaire + fournitures supplémentaires microcrèche
011		611	Contrats de prestations de services	- 86 200,00 €		Crise sanitaire : diminution de charges confinement (repas)
011		6135	Locations mobilières	11 700,00 €		transfert compte à compte
011		61521	Terrains	1 000,00 €		transfert compte à compte
011		615221	Entretien et réparations bâtiments publics	- 31 500,00 €		Crise sanitaire : report de travaux+ transfert compte à compte
011		615228	Entretien et réparations autres bâtiments	- 6 300,00 €		Crise sanitaire : report de travaux
011		61524	Bois et forêts	7 300,00 €		travaux écuritaires parc intercommunal
011		61551	Matériel roulant	4 500,00 €		entretien supplémentaire parc automobile
011		61558	Autres biens mobiliers	5 300,00 €		entretien supplémentaire
011		6156	Maintenance	5 900,00 €		transfert compte à compte
011		6162	Assurance obligatoire dommage - construction	4 600,00 €		assurance DD Ecole de Musique
011		6182	Documentation générale et technique	1 500,00 €		documentation supplémentaire
011		6188	Autres frais divers	- 17 250,00 €		Crise sanitaire : annulation des animations
011		6241	Transports de biens	4 500,00 €		Pôle éducatif à Gendrey déplacement module
011		6247	Transports collectifs	- 9 100,00 €		Crise sanitaire : diminution de charges
011		6251	Voyages et déplacements	- 2 350,00 €		Crise sanitaire : diminution de charges
011		6281	Concours divers (coûtabons...)	- 52 200,00 €		transfert compte à compte
012		6218	Autre personnel extérieur	6 250,00 €		Crise sanitaire : remplacement supplémentaire
012		6488	Autres charges	750,00 €		financement compte personnel de formation
042		722	Immobilisations corporelles		7 000,00 €	travaux en régie supplémentaires
65		651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels...	600,00 €		renouvellement licence informatique
65		65548	Autres contributions	52 200,00 €		transfert compte à compte
65		657358	Autres groupements	16 000,00 €		contribution complémentaire sive nounourserie
022		022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	165,00 €		Solde équilibre
023		023	Virement à la section d'investissement	- 112 739,00 €		
			Total Fonctionnement	- 171 743,00 €	- 171 743,00 €	



N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Dépenses	Recettes	Commentaires
021		021	Virement de la section de fonctionnement		- 112 739,00 €	
024		024	Produits de cessions		34 000,00 €	remboursement assurance minibus volés
040		2313	Constructions	7 000,00 €		travaux en régie supplémentaires
041		21312	Bâtiments scolaires	- 1 100 000,00 €		Transfert compte à compte
041		21318	Autres bâtiments publics	- 1 100 000,00 €		Transfert compte à compte
041		2313	Constructions	3 000 000,00 €		Transfert compte à compte
041		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles		800 000,00 €	Transfert compte à compte
16		1641	Emprunts en euros		100 000,00 €	Financement. crise sanitaire
20		2031	Frais d'élu des	- 9 100,00 €		Crise sanitaire : report de travaux
20		2033	Frais d'insertion	2 000,00 €		Transfert compte à compte
20		2051	Concessions et droits similaires	- 8 000,00 €		Crise sanitaire : report acquisition
204		204132	Départements - Bâtiments et installations	- 13 829,00 €		européoroute opération soldée
21		2111	Terrains nus	2 200,00 €		viabilisation CIS ranchot
21		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 740,00 €		Crise sanitaire - équipements supplémentaires + transfert compte à compte
21		2184	Mobilier	- 14 380,00 €		Crise sanitaire - équipements supplémentaires + transfert compte à compte
21		2188	Autres immobilisations corporelles	3 030,00 €		Crise sanitaire : report de travaux
23		2313	Constructions	- 10 800,00 €		Crise sanitaire : report de travaux
27		2764	Créances sur des particuliers	50 000,00 €		prêts entreprises initiative DOLE
23	E De Musiq	2313	Constructions	600,00 €		travaux supplémentaires
23	POLE JEUNE	2313	Constructions	7 800,00 €		travaux supplémentaires
Total Investissement				821 261,00 €	821 261,00 €	

Voté à l'unanimité



b. *Acceptation de l'excédent de l'assainissement de la commune de Dammartin Marpain*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- prend acte et autorise le transfert par la commune de Dammartin-Marpain du résultat constaté au titre de la compétence « Assainissement », soit la somme de 6 390,00 € ;
- autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. *Décision modificative N° 1 – BP ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2020 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020
 Décision modificative n° 1

Section Investissement						
N_Chapitre	Opération	Compte	Libellé compte	Dépenses	Recettes	Commentaires
13		13111	Agence de l'eau		- 32 000,00 €	Suivant phase opérations
13		13118	Autres		- 45 000,00 €	Report Travaux en 2021
20		2031	Frais d'études	- 65 400,00 €		transfert création opération
20		2033	Frais d'insertion	1 000,00 €		transfert compte à compte
21		2182	Matériel de transport	- 1 000,00 €		transfert compte à compte
23		2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 109 500,00 €		transfert création opération
13	ASS DAMP RANS R - REHABILITATION RESEAUX DAMPIERRE RANS RANCHOT	13111	Agence de l'eau		60 000,00 €	transfert création opération
23	ASS DAMP RANS R - REHABILITATION RESEAUX DAMPIERRE RANS RANCHOT	2315	Installations, matériel et outillage techniques	120 000,00 €		transfert création opération
20	ASS LOUVAT - SYSTEME ASSAINISSEMENT LOUVATANGE	2031	Frais d'études	62 000,00 €		engagement MO
23	ASS LOUVAT - SYSTEME ASSAINISSEMENT LOUVATANGE	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 220 000,00 €		travaux STEP sur 2021
20	ASS MONTMREY-RESEAUX MONTMREY LE CHATEAU ET LA VILLE	2031	Frais d'études	65 400,00 €		transfert création opération
13	ASS PAGNEY -RESEAUX ASS PAGNEY	13111	Agence de l'eau		12 000,00 €	transfert création opération
20	ASS PAGNEY -RESEAUX ASS PAGNEY	2031	Frais d'études	48 000,00 €		transfert création opération
20	ASS TAXENNE - SYSTEME ASSAINISSEMENT TAXENNE	2031	Frais d'études	42 000,00 €		transfert création opération
20	RES OUGNEY - RESEAUX ASS OUGNEY	2031	Frais d'études	7 500,00 €		transfert création opération
20	STEP DAMP FRAIS - RACCORDEMENT FRAISANS STEP DAMP RANCHOT	2031	Frais d'études	80 796,72 €		transfert création opération
23	STEP DAMP RANCHOT - EXTENSION STEP DAMP RANCHOT	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 50 796,72 €		transfert création opération
20	STEP ORCHAMPS - EXTENSION STEP ORCHAMPS	2031	Frais d'études	- 71 000,00 €		transfert compte à compte
23	STEP ORCHAMPS - EXTENSION STEP ORCHAMPS	2315	Installations, matériel et outillage techniques	86 000,00 €		Travaux suppl RD 673
Total Investissement				- 5 000,00 €	- 5 000,00 €	



d. Frais de scolarité – Année 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il informe le Conseil Communautaire que si les 3 communes (Moissey, Peintre et Pointre) ne veulent pas payer les frais de scolarités (années 2018 et 2019), la Communauté de Communes demandera son retrait du RPI du Mont Guérin.

Il précise que le coût de la CCJN des frais de scolarité est dans la moyenne du Jura. Pour information, la moyenne est entre 800 € et 1 500 € par enfant.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

e. Tarifs relatifs au service ADS (autorisation du droit des sols) – Année 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	245,95 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	98,38 €
Déclaration préalable	0,7	172,17 €
Permis d'aménager	1,2	295,14 €
Permis de démolir	0,8	196,76 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide et fixe les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2019 comme suit :

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	245,95 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	98,38 €
Déclaration préalable	0,7	172,17 €
Permis d'aménager	1,2	295,14 €
Permis de démolir	0,8	196,76 €

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole comme suit :

Refacturation Service ADS 2019								
Commune	Cub	DP	PC	PC Modif./Transf.	PA	PD	Calcul EPC	Refacturation
BRANS	2	3	5	0	0	0	7,9	1 942,99 €
DAMPIERRE+PETIT MERCEY	8	37	7	0	0	1	36,9	9 075,47 €
EVANS	13	19	10	0	0	0	28,5	7 009,51 €
GENDREY	3	11	5	0	0	1	14,7	3 615,43 €
LA BARRE	0	7	4	0	0	0	8,9	2 188,93 €
LOUVATANGE	1	2	4	0	0	0	5,8	1 426,50 €
MONTEPLAIN	1	1	2	1	0	0	4,1	1 008,39 €
MONTMIREY-LE- CHATEAU	1	9	4	0	0	0	10,7	2 631,64 €
MUTIGNEY	2	12	1	0	0	0	10,2	2 508,67 €
ORCHAMPS	4	19	12	1	2	1	31,1	7 648,97 €
OUGNEY	5	8	5	0	0	0	12,6	3 098,94 €
PAGNEY	0	15	4	1	0	0	15,5	3 812,19 €
RANCHOT	2	12	9	0	1	0	19,4	4 771,39 €
RANS	10	12	9	2	0	0	23,4	5 755,18 €
ROMAIN	3	10	7	0	0	0	15,2	3 738,41 €
SALANS	7	16	18	4	0	0	36	8 854,12 €
SALIGNEY	5	6	5	0	0	0	11,2	2 754,61 €
SERMANGE	3	11	2	0	0	0	10,9	2 680,83 €
SERRE-LES- MOULIERES	0	5	0	0	0	0	3,5	860,82 €
THERVAY	6	16	6	0	0	2	21,2	5 214,09 €
VITREUX	1	8	5	0	0	0	11	2 705,43 €
TOTAL	77	239	124	9	3	5	338,7	83 302,51 €
équivalent epc unitaire	0,40	0,70	1,00	1,00	1,20	0,80		245,95 €
EPC	30,8	167,3	124	9	3,6	4	338,7	83 302,50 €

Voté à l'unanimité

4. SERVICES TECHNIQUES – BATIMENTS

a. Pôle Educatif à Gendrey : état d'avancement

Monsieur Segundo ALFONSO, Vice-président, présente ce point au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de l'état d'avancement de ce dossier.

b. Micro-crèche à Salans : état d'avancement

Monsieur Segundo ALFONSO, Vice-président, présente ce point au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de l'état d'avancement de ce dossier.

5. ASSAINISSEMENT

a. Validation du programme de travaux relatif à l'assainissement

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide ce programme de travaux relatif à l'assainissement.

- b. *Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées sur la commune de Louvatange – Demandes de subventions*

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau et du Département pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification des aides ;
- autorise le 1^{er} Vice-président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

- c. *Travaux de la traversée de la RD par un réseau d'eaux usées neuf et de la mise à la cote de 19 regards sous voirie sur la commune d'Orchamps – Demandes de subventions*

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides du Département pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification des aides ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

6. ECONOMIE - TOURISME

- a. *Participation à la Démarche Régionale D'observation des Zones d'Activités (AER BOURGOGNE FRANCHE COMTE)*

Monsieur François GRESET, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve la participation de la Communauté de Communes Jura Nord au dispositif Régional d'observatoire des zones d'activités et opte pour l'option d'une mise en œuvre en régie avec montée en compétence (scénario B), accompagnée par l'AER gratuitement ; la décision valant saisine officielle de l'AER BFC par l'EPCI, acceptation du déploiement des outils et participation aux formations dans le cadre du club des utilisateurs.

Voté à l'unanimité

- b. *Aide à l'Immobilier d'Entreprise : attribution d'une subvention à l'entreprise EMCO*

Monsieur François GRESET, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accorde une subvention d'un montant de 5 000 € à l'entreprise EMCO, sous couvert de la validation du dossier de demande d'aide de la Région, de la régularité de la situation de l'entreprise EMCO au regard de ses obligations fiscales et sociales, et au regard de la réglementation des aides ;**
- **propose à la Région une convention l'autorisant à octroyer une aide à l'immobilier pour l'entreprise EMCO;**
- **accepte la mise en place de la convention d'autorisation en matière d'Immobilier d'entreprise entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes Jura Nord et la mise en place de la convention d'attribution d'une Aide à l'Immobilier d'Entreprise entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'entreprise EMCO ;**
- **accepte les termes desdites conventions ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ces conventions et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

c. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : Attribution d'une subvention à l'entreprise Roy Immo

Monsieur François GRESET, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accorde une subvention d'un montant de 5 000 € à l'entreprise ROY IMMO, sous couvert de la validation du dossier de demande d'aide de la Région, de la régularité de la situation de l'entreprise ROY IMMO au regard de ses obligations fiscales et sociales, et au regard de la réglementation des aides ;**
- **propose à la Région une convention l'autorisant à octroyer une aide à l'immobilier pour l'entreprise ROY IMMO ;**
- **accepte la mise en place de la convention d'autorisation en matière d'Immobilier d'entreprise entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes Jura Nord et la mise en place de la convention d'attribution d'une Aide à l'Immobilier d'Entreprise entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'entreprise ROY IMMO ;**
- **accepte les termes desdites conventions ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ces conventions et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

7. GEMAPI

a. Contrat de rivière « OGNON » : bilan à mi-parcours et deuxième phase affluents / proposition de programmation (Syndicat de rivière SMAMBVO)

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Nicolas TONNELIER (OUGNEY) indique qu'il est surpris que l'achat de terrain doit se faire par la commune.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la programmation des travaux ci-dessus sous réserve d'instaurer la taxe GEMAPI sur le territoire ;**
- **autorise le SMAMBVO à inscrire ces opérations dans le contrat de rivière ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**

- **autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Programme de restauration de La Vèze d'Ougney (Rouffange / Taxenne / Ougney)*

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve l'état d'avancement de l'opération relative à la restructuration écologique de La Vèze comme présentée en annexe.

Voté à l'unanimité

- c. *Convention de partenariat pour l'exercice de la GEMAPI entre le SMAMBVO et la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention jointe en annexe,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier,**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

Monsieur le Président indique qu'en parallèle des futurs travaux concernant la GEMAPI, la Communauté de Communes va devoir instaurer une taxe GEMAPI de l'ordre de 10 €/habitant

8. MONDE ASSOCIATIF

- a. *Association de l'Ecole de Musique et de Danse à Orchamps – Demande de modification des statuts*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la proposition des 40 % de représentativité des voix délibératives au sein de l'association ;**
- **accepte que les représentants de la CCJN aient une voix délibérative ;**
- **se prononce favorablement sur la demande de modification des statuts de l'Association de l'Ecole de musique et de danse à Orchamps ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Attribution d'une subvention à l'association « Au Cheval Comtois » pour l'exercice 2020*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « AU CHEVAL COMTOIS » ;**
- **autorise le versement de cette subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « AU CHEVAL COMTOIS » ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2020 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

c. Attribution d'une subvention à l'association « PROXIMAM » pour l'exercice 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 800,00 € à l'Association « PROXY MIAM » ;**
- **autorise le versement de cette subvention d'un montant de 1 800,00 € à l'Association « PROXY MIAM » ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2020 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

9. ENFANCE JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

a. Convention de service d'assistance et de maintenance avec Défi Informatique

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention jointe en annexe,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier,**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. Tarifs relatifs à la micro-crèche à Salans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les conditions tarifaires,**
- **fixe et valide ces conditions tarifaires,**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier,**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches nécessaires pour ce dossier.**

Voté à l'unanimité

c. Validation du règlement de fonctionnement de la micro-crèche a Salans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

c. *Validation du règlement de fonctionnement de la micro-crèche a Salans*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

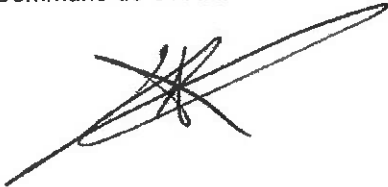
A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **adopte le règlement de fonctionnement de la micro-crèche à Salans,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce règlement et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 21H06.

M. Claude ~~TERON~~
Commune de SERRE LES MOULIERES



Le Président,
Gérôme FASSET

